

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 651

12 mars 2014

SOMMAIRE

Allen Holding S.A.	31209	Kallima S.A.	31204
B.o.A. PARTICIPATIONS S.A.	31248	Kepler Software S.A.	31205
Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.	31220	Kerry Trust S.A.	31205
CBB JV S.à r.l.	31234	K&F Motorsport S.à r.l.	31204
CESCO Holding S.A. SPF	31223	Kieffer et Thill S.à r.l.	31205
Cogemo S.A.	31247	Lilux International S.A.	31203
EnVivo (Luxembourg) III S.à r.l.	31248	Lina Global Business S. à r.l.	31203
Greenmix S.A.	31206	Lina Global Business S. à r.l.	31203
HC International S.A.	31206	Luxmos S.à r.l.	31203
HC International S.A.	31205	LXBC	31202
HEPP III Luxembourg FRHB S.à r.l.	31206	Monty & Cie. S.A.	31207
HEPP III Luxembourg Hadovka S.à r.l. ...	31205	REDL (SCA) SICAR	31202
HEPP III Luxembourg Mercury S.à r.l. ...	31204	Sobelnat Participations S.C.A.	31202
HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l.	31203	SOCAL, société à responsabilité limitée	31202
ISMT Enterprises	31206	Stuttgart Consulting S.à r.l.	31217
JTC (Luxembourg) S.A.	31206	Tecolu S.à r.l.	31245
JYL Participations S.à r.l.	31204	Vermietungsgesellschaft Objekt Kirchberg mbH	31202
Kaell S.à r.l.	31204		

Vermietungsgesellschaft Objekt Kirchberg mbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 17.574.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016086/10.

(140017673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

SOCAL, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8083 Bertrange, 6, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 24.361.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016026/10.

(140018579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Sobelnat Participations S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 99.891.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014016025/11.

(140017967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

REDL (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 170.395.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Hesperange, le 29/01/2014.

Référence de publication: 2014015958/11.

(140018458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

LXBC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8001 Strassen, 2, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 170.624.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P.1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014015785/12.

(140017676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Luxmos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer.
R.C.S. Luxembourg B 172.046.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014015784/9.

(140018475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Lina Global Business S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4571 Oberkorn, 60, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 146.119.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014015765/10.

(140017840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Lilux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 109.538.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014015763/10.

(140017921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Lina Global Business S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4571 Oberkorn, 60, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 146.119.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014015766/10.

(140017841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 138.025.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Pour: HEPP III LUXEMBOURG STARA ZAGORA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014015662/15.

(140018567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

HEPP III Luxembourg Mercury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.600,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.065.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Pour: HEPP III Luxembourg MERCURY S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014015661/15.

(140018565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

JYL Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 77.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014015714/9.

(140018720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

K&F Motorsport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perle, 34, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 64.172.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014015717/10.

(140018628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Signature.

Kaell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9090 Warken, 18, rue de Welscheid.

R.C.S. Luxembourg B 138.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Warken, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015726/10.

(140018078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Signature.

Kallima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 154.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KALLIMA S.A.

Référence de publication: 2014015727/10.

(140018686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

HEPP III Luxembourg Hadovka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 213.950,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 115.267.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Pour: HEPP III Luxembourg HADOVKA SARL

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014015660/15.

(140018566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

HC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 98.751.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014015652/9.

(140018073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Kepler Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.267.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014015734/10.

(140018233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Kerry Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 170.840.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014015736/10.

(140018108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Kieffer et Thill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 24, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.068.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/01/2014.

Référence de publication: 2014015737/10.

(140017944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

HEPP III Luxembourg FRHB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 139.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014015659/12.

(140017671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

HC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 98.751.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014015651/9.

(140018070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

ISMT Enterprises, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 129.097.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014015695/11.

(140018761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Greenmix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9572 Weidingen, 1, rue des Vieilles Tanneries.

R.C.S. Luxembourg B 99.766.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014015619/9.

(140018043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

JTC (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 148.978.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

JTC (Luxembourg) SA

Renaud Labye

Administrateur délégué

Référence de publication: 2014015713/13.

(140018041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Monty & Cie. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 183.573.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- La société A.T.T.C. MANAGEMENT S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B59.363,

ici représentée par Monsieur Koen Van Huynegem, administrateur, résidant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 18 décembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "Monty & Cie. S.A."

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à onze millions d'euros (EUR 11.000.000,-) représenté par onze mille (11.000) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à neuf heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription - Libération

Le capital social a été intégralement souscrit par l'actionnaire unique A.T.T.C. Management S.à r.l., susdite.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme deux millions sept cent cinquante mille euros (EUR 2.750.000) est dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ quatre mille six cent quarante euros (EUR 4.640,-).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2015.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- La société A.T.T.C. DIRECTORS S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B59.362,

2.- La société A.T.T.C. MANAGEMENT S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B59.363,

3.- La société A.T.T.C. SERVICES S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B59.364,

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- La société A.T.T.C. CONTROL S.A., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B60.319,

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: VAN HUYNEGEM, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 59084. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011084/119.

(140012502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Allen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 183.250.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of the month of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Headstart S.à r.l., having its registered office at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs. Annick Braquet, having his professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 19, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a joint-stock company:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There exists a public limited liability company under the name of "Allen Holding S.A.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Director (as defined below) or the Board of Directors (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital of the Company is set at EUR 31.000,- (thirty one thousand Euro) represented by 31.000 (thirty one thousand) shares, with a nominal value of EUR 1,- (one Euro) each.

The shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the Sole Director or, in case of plurality of directors, by two directors. The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Board of Directors, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into shares or securities in registered form.

The shares are freely transferable.

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Title III. - Management

Art. 6. The Company is managed by a Board of Directors (hereinafter, the Board of Directors), composed of at least three (3) directors divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Directors" and "Category B Directors". The director(s) need not be shareholders. The director(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.

Art. 7. In dealing with third parties, the Board of Directors shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Directors.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Director and one Category B Director.

The Board of Directors shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 8. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company to one or several director (s) or agent(s) and shall determine the director's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Directors may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

The Board of Directors may elect a secretary who need not be a director or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) directors. The Board of Directors may validly debate without prior notice if all the directors are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The

notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Directors.

A director of any category may be represented at the Board of Directors by another director of any category, and a director of any category may represent several directors of any category.

The Board of Directors may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Director and one Category B Director, and any decision taken by the Board of Directors shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Director and one Category B Director.

The Board of Directors shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any director at the place indicated in the convening notice.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Title IV. - General meeting of shareholders

Art. 9. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. The annual general meeting of the shareholders shall be held on the first Monday of the month of June at 11.00 a.m. at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 11. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 12. The shareholders' meeting shall meet upon notice by the Board of Directors or by the auditor.

They shall convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company so requests, provided they make a written request with a determined agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written request no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are nominative, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

Art. 13. Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by the Articles, resolutions at a duly convened meeting of the shareholders of the Company will be passed by a simple majority of the votes expressed by the shareholders present and/or represented.

Art. 14. Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is represented and provided that the agenda indicated the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed by the shareholders present and/or represented.

Art. 15. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

Art. 16. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the Luxembourg relevant legislation).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary. The shareholders will appoint the scrutineer.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

Title V. - Audit

Art. 17. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 18. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provision

Art. 21. All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, the 31.000 (thirty one thousand) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber, shares	Shares	Payment
- Headstart S.à. r.l., prenamed,	31,000	EUR 31,000,-
Total:	31,000	EUR 31,000,-

The amount of EUR 31.000,- (thirty one thousand Euro) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole director of the Company until the annual general meeting of the shareholders to be held on 2015:

- Mr. Christophe Gaul, director, born on 3rd April 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

The Company shall be validly bound by the signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of one Category A Director and one Category B Director.

2. The following person is appointed as statutory auditor of the Company until the annual general meeting of the shareholders to be held on 2015:

- Hemera Consult S.à r.l., having its registered office at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156085.

3. The address of the Company is fixed at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Headstart S.à r.l., ayant son siège social à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représenté par Madame Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Allen Holding S.A.» (ci-après la Société), soumise aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision de l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) ou le Conseil d'Administration (tel que défini

ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, toutes intégralement libérées.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par deux (2) administrateurs. Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration, qui dans ce cas, devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatives.

Les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Titre III. - Administration

Art. 6. La Société est gérée par un conseil d'administration (ci-après, le Conseil d'Administration), composé d'au moins trois (3) administrateurs divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Administrateurs de Catégorie A" et "Administrateurs de Catégorie B". Le(s) administrateur(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être actionnaires(s). Le(s) administrateur(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des actionnaires détenant plus de la moitié du capital social.

Si toutes les Actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

Art. 7. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

Le Conseil d'Administration a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, administrateurs ou non, actionnaires ou non.

Art. 8. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateur(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des administrateurs ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil d'Administration peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les administrateurs présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration peut élire un secrétaire, administrateur ou non, actionnaire ou non.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) administrateurs. Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les administrateurs un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil d'Administration, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un administrateur de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil d'Administration, et un administrateur de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs administrateurs de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B; et toute décision du Conseil d'Administration ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil d'Administration duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. - Assemblée des actionnaires

Art. 9. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de juin à 11 heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et dates spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 12. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour, à la condition de faire une telle demande par écrit cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Art. 13. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes exprimés par les actionnaires présents et/ou représentés.

Art. 14. Les décisions pour modifier les Statuts requièrent la tenue d'une assemblée générale des actionnaires de la Société qui ne délibérera valablement que si au moins la moitié du capital social est représenté et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent et/ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents et/ou représentés.

Art. 15. Cependant, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'à l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

Art. 16. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant une autre personne, actionnaire ou non, en qualité de mandataire, par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel (si la signature électronique est conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise).

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée générale.

Les procès verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Titre V. - Surveillance

Art. 17. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Disposition générale

Art. 21. Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 31.000 (trente et un mille) actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur, actions	Actions	Libération
- Headstart S.à r.l., préqualifiée	31.000	EUR 31.000,-
Total:	31.000	EUR 31.000,-

Le montant de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-

Décisions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée administrateur unique de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

- M. Christophe Gaul, directeur, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, avec une adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

La Société sera valablement engagée par la signature de l'administrateur unique ou, en présence d'un conseil d'administration, par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

2. La personne suivante est nommée commissaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

- Hemera Consult S.à r.l., ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156085.

3. L'adresse du siège social est fixée au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60207. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005055/436.

(140005591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Stuttgart Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7213 Bereldange, 23, Am Becheler.

R.C.S. Luxembourg B 183.245.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le cinquième jour de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Renson & Associates Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 25, Boulevard Prince Henri, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.941,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Franz RENSON, chef d'entreprises, demeurant à B-4053 Embourg, 52, rue de Henné;

2. Monsieur Raphaël Dominique BOEHMER, indépendant dans l'expertise automobile, né le 30 janvier 1975 à Rocourt (Belgique), demeurant à B-4130 Esneux, 5, rue des Rochettes.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet:

- l'importation et l'exportation de voitures;
- le commerce de voitures de luxe et de voitures historiques et oldtimer («cancêtres»);
- la restauration de voitures anciennes;
- la négoce de pièces détachées automobiles;
- le merchandising automobile et le commerce de tous produits y afférents;
- le négoce de pneumatiques;
- le négoce de textiles automobiles;
- l'organisation d'événements automobiles tels que des rallyes, expositions et tout autre événement y afférent.

La Société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «Stuttgart Consulting S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Walferdange.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, déclare souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Renson & Associates Sàrl, pré-qualifiée, soixante-quinze parts	75 parts
- Monsieur Raphaël Dominique BOEHMER, pré-qualifié, vingt-cinq parts	25 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Franz RENSON, chef d'entreprises, né le 4 septembre 1975 à Malmedy (Belgique), demeurant à B-4053 Embourg, 52, rue de Henné.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-7213 Bereldange, 23, Am Becheler.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. RENSON, R. D. BOEHMER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 6 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15038. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005664/166.

(140005483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.771.523.919,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.966.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of December.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 150964,

here represented by Gianpiero SADDI, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 18, 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 150966,

incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 25 January 2010, published on 3 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 459 (hereinafter the "Company"). The articles of association

were amended for the last time on 30 May 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published on 13 August 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1957.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, reviewed the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four million two hundred thousand United States Dollars (USD 4,200,000.-) so as to raise it from its current amount of one billion seven hundred and seventy-four million five hundred and twenty-three thousand nine hundred and nineteen United States Dollars (USD 1,771,523,919.-) up to one billion seven hundred and seventy-five million seven hundred and twenty-three thousand nine hundred and nineteen United States Dollars (USD 1,775,723,919.-) through the issue of four million two hundred thousand (4,200,000) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of four million two hundred thousand United States Dollars (USD 4,200,000.-),

so as to raise it from its current amount of one billion seven hundred and seventy-four million five hundred and twenty-three thousand nine hundred and nineteen United States Dollars (USD 1,771,523,919.-) up to one billion seven hundred and seventy-five million seven hundred and twenty-three thousand nine hundred and nineteen United States Dollars (USD 1,775,723,919.-),

through the issue of four million two hundred thousand (4,200,000) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

The four million two hundred thousand (4,200,000) new shares have been entirely subscribed by Cargill International Luxembourg 1 S.à. r.l., aforementioned, at a total price of four million two hundred thousand United States Dollars (USD 4,200,000.-).

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

Description of the contribution

The contribution in kind consists of two (2) ordinary shares of Closed Joint Stock Company "Cargill A.O.", a joint stock company with limited liability, having its principal and registered office at: Building 14, 37A, Leningradsky Prospect, Moscow, 125167, Russian Federation, state registration number OGRN 1027739406716 ("Cargill AO"), representing twenty percent (20%) of the total number of shares issued by Cargill AO.

The fair market value of this contribution is of four million two hundred thousand United States Dollars (USD 4,200,000.-).

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Any manager or authorised officer of the contributed company is authorised to record such contribution in its shareholders' register.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one billion seven hundred and seventy-five million seven hundred and twenty-three thousand nine hundred and nineteen United States Dollars (USD 1,775,723,919.-) represented by one billion seven hundred and seventy-five million seven hundred and twenty-three thousand nine hundred and nineteen (1,775,723,919) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 3.500.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre.

Par-devant la soussignée, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150964,

ici représentée par Gianpiero SADDI, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150966,

constituée selon acte du notaire soussigné le 25 janvier 2010, publié le 3 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte du notaire soussignée, le 30 mai 2013, publié le 13 Août 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1957.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute convocation, a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre millions deux cent mille dollars américains (USD 4.200.000,-) afin de le porter de son montant actuel de un milliard sept cent soixante et onze millions cinq cent vingt-trois mille neuf cent dix-neuf Dollars américains (USD 1.771.523.919,-) à un milliard sept cent soixante-quinze millions sept cent vingt-trois mille neuf cent dix-neuf dollars américains (USD 1.775.723.919,-) par l'émission de quatre millions deux cent mille (4.200.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions deux cent mille dollars américains (USD 4.200.000,-),

afin de le porter de son montant actuel de un milliard sept cent soixante et onze millions cinq cent vingt-trois mille neuf cent dix-neuf Dollars américains (USD 1.771.523.919,-) à un milliard sept cent soixante-quinze millions sept cent vingt-trois mille neuf cent dix-neuf dollars américains (USD 1.775.723.919,-),

par l'émission de quatre millions deux cent mille (4.200.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Les quatre millions deux cent mille (4.200.000) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., susmentionnée, pour un prix total de quatre millions deux cent mille dollars américains (USD 4.200.000,-), la totalité étant allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en deux (2) actions ordinaires de Closed Joint Stock Company "Cargill A.O.", une société existant sous le droit de la Fédération de Russie, ayant son siège social à Building 14, 37A, Leningradsky Prospect, Moscou 125167, Fédération de Russie, sous le numéro 1027739406716 («Cargill AO»), représentant vingt pour cent (20%) du nombre total de parts émises par Cargill AO.

La valeur de marché de cet apport en nature est évaluée à quatre millions deux cent mille dollars américains (USD 4.200.000,-).

La preuve de l'existence et de la valeur des apports ci-dessus a été présentée au notaire soussigné.

Tout gérant ou fondé de pouvoir des sociétés apportées sera autorisé à inscrire lesdites contributions dans le registre des actionnaires.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un milliard sept cent soixante-quinze millions sept cent vingt-trois mille neuf cent dix-neuf dollars américains (USD 1.775.723.919,-) représenté par un milliard sept cent soixante-quinze millions sept cent vingt-trois mille neuf cent dix-neuf (1.775.723.919) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1,-) chacune."

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ EUR 3.500.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59828. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005885/155.

(140005770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

CESCO Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 183.579.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. Niels Oscar Troost, born on 27 November 1969 in Zaandam (The Netherlands), residing at 44A Route de Sous-Moulin, 1226 Thonex (Switzerland),

here represented by Ms. Carmen Andre, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated on 16 December 2013.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Art. 1. Corporate form and name. These are the articles of association (the "Articles") of a public limited liability company ("société anonyme") under the form of a private wealth management company ("société de gestion de patrimoine familial") whose name is CESCO Holding S.A. SPF (hereafter the "Company").

The Company is incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), the law dated 11 May 2007, on private wealth management company, as amended (the "SPF Law"), as well as by these Articles.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and realisation of financial assets consisting of:

- financial instruments within the meaning of the law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements, and
- cash and assets in any form whatsoever held on account.

The Company shall not exercise any commercial activity. The Company may take participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, provided not to interfere in the management of these companies.

The Company shall take the necessary measures for saving its rights and will do the necessary operations of any kind within the limits of its corporate object or which favor it, remaining within the limits established by the SPF Law.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of an extraordinary resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors or the sole director (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors or the sole director (as the case may be) of the Company.

4.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Capital - Shares - Share certificates.

5.1 Share Capital - share premium - reserves

The issued share capital of the Company is set at forty-five thousand United States Dollars (USD 45,000.-) divided into forty-five thousand (45,000) shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) per share.

Any premium paid on any share is allocated to a distributable reserve in accordance with the terms of this Article. The share premium shall remain reserved and attached to the shares in relation to which it was paid and will be reserved to the relevant holders of shares in case of distributions, repayment or otherwise. Decisions as to the use of the share premium reserve(s) are to be taken by the shareholder(s) or the director(s) as the case may be, subject to the Law and these Articles.

The Company may accept contributions without issuing shares or other securities in consideration and may allocate such contributions to one or more reserves. Decisions as to the use of any such reserves are to be taken by the shareholder(s) or the director(s) as the case may be, subject to the Law and these Articles. The reserves may, but do not need to, be allocated to the contributor.

5.2 Shares

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except where otherwise provided for by these Articles or by the Law.

The shares shall be in registered form.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners, usufructuaries and bare-owners, creditors and debtors of pledged shares have to appoint a sole person as their representative towards the Company. If there are several owners of shares or a smaller denomination of one share, the Company shall be entitled to suspend the exercise of the rights attaching thereto until one person is designated as being the owner, vis-à-vis the Company, of the share or smaller denomination.

5.3 Changes to Share Capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 10 of these Articles and the Law.

5.4 Share Register - Certificates

The Company shall maintain a share register in accordance with the provisions of article 39 of the Law.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates evidencing registration in the share register may be delivered to the shareholders upon request.

5.5 Transfer of Shares - Repurchase of Shares

The shares are transferable in accordance with the provisions of the Law, the SPF Law and these Articles.

The Company may repurchase its shares in accordance with the provisions of the Law. For the avoidance of doubt, the repurchased shares will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majority, for as long as the aforementioned shares are held by the Company.

5.6 Eligible Investors

The shares may only be held by eligible investors, as defined by Article 3 of the SPF Law, i.e., either:

- to natural persons acting within the management of their private patrimony; or
- to patrimonial entities acting exclusively within the interest of the private patrimony of one or more natural persons;

or

- to intermediaries acting for the account of the aforementioned investors.

Each investor must declare his/her eligibility in writing to the sole director, or in case of plurality of directors, to the board of directors.

Moreover, the securities issued or to be issued by the Company shall not be subject to a public placement or admitted to listing on a stock exchange.

Art. 6. Management.

6.1 The Company may be managed by a sole director for as long as there is one shareholder. If the Company has more than one shareholder (or a shareholders' meeting has acknowledged the existence of more than one shareholder), the Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members who need not to be shareholders of the Company.

6.2 The directors shall be appointed by shareholders' decision for a period of maximum six (6) years renewable and shall hold office until their successors are elected.

6.3 A director may be removed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

6.4 In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may appoint one or more successors to fill such vacancies until the next shareholders' meeting. In such case, and for the avoidance of doubt, the board of directors may meet and take decisions and exercise all of its powers without limitation in the same manner as if the board of directors was composed only of directors appointed by the shareholders' meeting.

6.5 The director(s) may be compensated for his/her/their services as director and reimbursed for their reasonable expenses upon resolution of the shareholders.

6.6 If a legal entity is appointed as director, it shall appoint a permanent representative who will be in charge of this mission in the name of and on behalf of the legal entity. This permanent representative shall be subject to the same conditions and shall incur the same civil liability (responsabilité civile) as if he/she was carrying out this mission in his/her own name and on his/her own behalf, without prejudice to the joint and several liability (responsabilité solidaire) of the legal entity whom he/she represents. The legal entity may only remove the permanent representative from his/her position if it simultaneously appoints a replacement permanent representative.

6.7 Any director assumes, by reason of his/her position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him/her in the name of the Company.

Art. 7. Meetings of the board of directors.

7.1 The board of directors shall appoint a chairman amongst its members. The board of directors may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders and who shall be subject to the same confidentiality provisions as those applicable to the directors.

7.2 The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In his absence the board of directors may appoint another chairman pro tempore by a majority of the votes cast by those present at any such meeting.

7.3 The board of directors shall meet upon call by the chairman or any director at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda and the place of the meeting, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex, telefax or e-mail at least two (2) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least twenty-four (24) hours prior to the hour set for such meeting shall be sufficient. Any notice may be waived by the consent of each director expressed during the meeting or in writing or telegram, telex, telefax or e-mail. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be made so that, sufficiently in advance of any meeting of the board of directors, each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board of directors at such meeting.

7.4 A director may appoint any other director (but not any other person) to act as his/her representative at a board of directors' meeting and to attend, deliberate, vote and perform all his/her functions on his/her behalf at that board of directors' meeting. A director can act as representative for more than one other director at a board of directors' meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two (2) directors are physically present at a board of directors' meeting held in person or participate in person in a board of directors' meeting held in accordance with the provisions of Article 7.5.

7.5 The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

7.6 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast of the directors present or represented at such meeting.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in minutes to be signed by the chairman (or in his/her absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) or any member of the board of directors of the Company.

7.7 Written resolutions signed by all the members of the board of directors shall have the same effect as resolutions taken during a board of directors' meeting.

7.8 In the event that any director of the Company may have any personal interest opposed to the Company's in any transaction submitted for approval by the board of directors, such director shall inform the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such opposing interest shall be reported by the board of directors to the following meeting of shareholders before any vote on any resolution. The above does not apply if the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

7.9 Copies or extracts of the minutes and resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman (or in his/her absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) or any member of the board of directors of the Company.

Art. 8. Powers of the board of directors. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the meeting of shareholders fall within the competence of the sole director, or in case of plurality of directors, of the board of directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to one or more persons who do not need to be directors.

The sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/her/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

The sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 9. Representation and signatory power. The Company shall be bound by the signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of any member of the board of directors or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the sole director, or in case of plurality of directors, by the board of directors.

If one or more persons have been entrusted with the daily management and affairs of the Company, the Company will be bound, within the limits of the daily management, by the sole signature of such person(s).

Art. 10. Shareholders' meetings.

10.1 For as long as all the shares are held by only one shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the shareholders' meeting and takes decisions in writing.

10.2 In case of plurality of shareholders, any regularly constituted shareholders' meeting of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

10.3 Any shareholders' meeting shall be convened in accordance with the provisions of the Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital so that it is held within the month of such request. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any shareholders' meeting. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the shareholders' meeting.

10.4 If all of the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting, and if they state that they have waived the convening formalities, the shareholders' meeting may be held without prior notice.

10.5 Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he/she/it owns. Each share is entitled to one vote except where otherwise provided for by these Articles or by the Law.

10.6 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the shareholders' meeting, the agenda of the shareholders' meeting, as well as for each item on the agenda the possibility to vote in favour, against, or abstain from voting. Voting forms, which do not contain a vote nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received one (1) day prior to the shareholders' meeting they relate to. Voting forms received after that date will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majorities.

10.7 The shareholders are entitled to participate at shareholders' meetings by videoconference or other telecommunication means allowing their identification, and are deemed to be present, for the determination of the quorum and

majority. These means must comply with technical features allowing an effective participation at the shareholders' meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

10.8 Each shareholder may be represented at any shareholder's meeting by appointing in writing (or by fax or email or any similar means) a proxy or attorney who needs not to be a shareholder.

10.9 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any shareholders' meeting.

10.10 The shareholders' meeting is invested with the broadest power to adopt and to ratify all acts related to the Company's interests. In particular, the shareholders' meeting will be competent in all the areas in which the board of directors, on its sole discretion, wishes for a formal approval of the shareholders' meeting.

10.11 Except as otherwise required by law, resolutions at shareholders' meeting duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast.

Shareholders' meeting convened to amend any provision of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second shareholders' meeting may be convened, in the manner prescribed by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous shareholders' meeting. The second shareholders' meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both shareholders' meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by two-third of the votes cast.

Where there is more than one class of shares and the resolutions of the shareholder's meeting are such as to change respective rights thereof, the resolutions must, in order to be valid, fulfill the conditions as to quorum and majority referred to here above with respect to each class.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of the shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders.

Art. 11. Annual shareholders' meeting.

11.1 The annual shareholders' meeting shall be held in the registered office, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the, on the first Monday of the month of June, at 11.00 AM.

11.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual shareholders' meeting shall be held on the following bank business day. The annual shareholders' meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 12. Audit. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with the Law who need not to be shareholders. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Irrespective of the above, the Company shall be supervised by one or more certified auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) where there is a legal requirement to that effect or where the Company is authorized by law to opt for and chooses to opt for the appointment of a certified auditor instead of a statutory auditor.

Art. 13. Financial year - Distributions.

13.1 Financial Year

The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year, provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31st December 2014 (all dates inclusive).

13.2 Legal Reserve

An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

13.3 Distributions

13.3.1 Except where otherwise provided for in these Articles, each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

13.3.2 The shareholders' meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends.

13.3.3 Interim dividends may be distributed by the sole director or, in case of plurality of directors, by the board of directors, subject to the conditions laid down by the Law.

Art. 14. Dissolution and liquidation.

14.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

14.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the shareholders' meeting in accordance with the conditions required for amendments to the Articles.

14.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law and of the SPF Law for all matters for which there are no specific provisions in these Articles.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the founding shareholder represented as stated above declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (USD)	% of share capital
Mr. Niels Oscar Troost, prenamed	45,000	45,000.-	100 %
TOTAL	45,000	45,000.-	100 %

All the shares have been fully paid-up by payment in cash, so that the amount of forty-five thousand United States Dollars (USD 45,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary so that as of now said amount is at the free disposal of the Company.

Statement.

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Resolutions of the shareholder

The founding shareholder, represented as stated here above, takes the following resolutions:

1. The following is appointed as director for a period ending upon the holding of the annual meeting of shareholder to be held in 2019:

Mr. Cédric Raths, born on 9 April 1974 in Bastogne, Belgium, residing professionally at 22, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

2. The following is appointed as statutory auditor for a period ending upon the holding of the annual meeting of shareholder to be held in 2015:

Fideuro S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 283 Route d'Arlon, 8011 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151304.

3. The registered office of the Company shall be established at 22, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,500.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

Mr. Niels Oscar Troost, né le 27 novembre 1969 à Zaandam (Pays-Bas), résidant au 44A Route de Sous-Moulin, 1226 Thonex (Suisse),

ici représentée par Melle Carmen André, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 16 décembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Art. 1^{er}. Forme et dénomination sociale. Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial qui porte la dénomination de CESCO Holding S.A. SPF (ci après la «Société»).

La Société est constituée sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»), la loi du 11 mai 2007 relative à la société de gestion de patrimoine familial, telle qu'amendée (la «Loi SPF») ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société ne pourra exercer d'activité commerciale. La Société pourra prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

La Société prendra toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations nécessaires de quelque nature que ce soit dans les limites de son objet social ou le favorisant, restant dans les limites établies par la Loi SPF.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

4.2 Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par décision du conseil d'administration.

4.4 Dans l'éventualité où le conseil d'administration ou l'administrateur unique (selon le cas) déterminerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou des développements sociaux ont eu lieu ou sont imminents qui interféreraient avec les activités normales de la Société en son siège social ou avec la fluidité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de telles circonstances extraordinaires; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique (selon le cas) de la Société.

4.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital - Actions - Certificats d'actions.

5.1 Capital social - prime d'émission - réserves

Le capital social émis de la Société est fixé à quarante-cinq mille Dollars Américains (USD 45.000,-) divisé en quarante-cinq mille (45.000) actions ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Toute prime d'émission payée sur toute action est allouée à une réserve distribuable conformément aux dispositions de cet Article. La prime d'émission devra rester réservée et attachée aux actions en rapport avec lesquelles elle a été payée et sera réservée aux détenteurs d'actions en question en cas de distribution, remboursement ou autres. Les décisions quant à l'utilisation de la réserve de prime d'émission seront prises par le(s) actionnaire(s) ou par le(s) administrateur(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

La Société peut accepter des apports sans émettre d'actions ou d'autres titres en contrepartie et peut allouer de tels apports à une ou plusieurs réserves. Les décisions quant à l'utilisation de telles réserves seront prises par le(s) actionnaire(s) ou par le(s) administrateur(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts. Les réserves peuvent, mais ne doivent pas nécessairement, être allouées à l'apporteur.

5.2 Actions

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques sauf disposition contraire des présents Statuts ou de la Loi.

Les actions seront nominatives.

Envers la Société, les actions de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par action. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-propriétaires, créanciers et débiteurs d'actions gagées doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. S'il y a plusieurs détenteurs d'actions ou de fractions d'action, la Société sera autorisée à suspendre l'exercice des droits y relatifs jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant le détenteur, vis-à-vis de la Société, de l'action ou fraction.

5.3 Modifications du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'Article 10 des présents Statuts et de la Loi.

5.4 Registre des Actions - Certificats

La Société maintiendra un registre des actions en conformité avec les dispositions de l'article 39 de la Loi.

La Société devra considérer la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites au registre comme le détenteur de ces actions.

Des certificats établissant l'inscription au registre pourront être délivrés aux actionnaires sur demande.

5.5 Transfert d'Actions - Rachat d'Actions

Les actions sont transférables en conformité avec les dispositions de la Loi, de la Loi SPF et des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la Loi. Pour éviter toute ambiguïté, les actions rachetées ne seront pas prises en compte pour la détermination du quorum et de la majorité aussi longtemps qu'elles restent détenues par la Société.

5.6 Investisseurs Eligibles

Les actions peuvent seulement être détenues par des investisseurs éligibles, tels que définis à l'article 3 de la Loi SPF, étant, soit:

- des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé; ou
- des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques; ou
- des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Chaque investisseur doit déclarer son admissibilité par écrit à l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, au conseil d'administration.

De plus, les titres émis ou qui seront émis par la Société ne pourront pas faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse.

Art. 6. Administration.

6.1 La Société peut être gérée par un administrateur unique aussi longtemps qu'elle n'a qu'un actionnaire. Si la Société a plusieurs actionnaires, (ou si une assemblée générale des actionnaires a constaté l'existence de plus d'un actionnaire) la Société sera gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société.

6.2 Les administrateurs sont nommés par décision des actionnaires pour une période de six (6) ans maximum renouvelable et resteront en fonction jusqu'à leur remplacement.

6.3 Un administrateur pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment par décision adoptée par les actionnaires.

6.4 En cas de vacance(s) au conseil d'administration pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants peuvent nommer un ou plusieurs successeurs pour pallier à ces vacances, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Dans un tel cas, et pour éviter tout doute, le conseil d'administration peut se réunir et prendre des décisions et exercer tous ses pouvoirs sans limitation de la même manière que si le conseil d'administration était composé uniquement d'administrateurs nommés par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

6.5 Le(s) administrateur(s) peu(ven)t être rémunéré(s) pour ses/leurs service(s) en tant qu'administrateur(s) et remboursés de leurs dépenses raisonnables sur décision des actionnaires.

6.6 Si une personne morale est nommée administrateur, elle devra désigner un représentant permanent qui sera en charge de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant permanent sera soumis aux mêmes conditions et encourra la même responsabilité civile que s'il/elle menait cette mission en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire avec la personne morale qu'il/elle représente. La personne morale ne pourra remplacer le représentant permanent que si elle nomme simultanément un représentant permanent en remplacement.

6.7 Aucun administrateur ne contracte en raison de sa fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements valablement entrepris par lui au nom de la Société.

Art. 7. Réunions du conseil d'administration.

7.1 Le conseil d'administration devra choisir parmi ses membres un président. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales et qui sera soumis aux mêmes règles de confidentialité applicables aux administrateurs.

7.2 Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut nommer un président pro tempore à la majorité des voix émises par les administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

7.3 Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de tout administrateur à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation. L'avis de convocation, contenant l'ordre du jour et le lieu de la réunion, doit être envoyé par lettre (par courrier express ou courrier spécial), télégramme, télex, télécopie ou e-mail au moins deux (2) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation et dans ce cas, un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion sera suffisant. Il peut être renoncé à cette convocation par le consentement de chaque administrateur exprimé lors de la

réunion ou par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil d'administration. Tous les efforts raisonnables seront effectués de sorte que, préalablement à toute réunion du conseil d'administration, une copie des documents et / ou supports à discuter ou examiner par le conseil lors de cette réunion soit fournie à chaque administrateur.

7.4 Un administrateur peut nommer un autre administrateur (mais aucune autre personne) pour agir comme son représentant à une réunion du conseil pour assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom à cette réunion du conseil d'administration. Un administrateur peut agir en tant que représentant pour plus d'un autre administrateur à une réunion du conseil à condition (sans préjudice des exigences de quorum), qu'au moins deux (2) administrateurs soient physiquement présents à une réunion du conseil tenue physiquement ou participent en personne à une réunion du conseil tenue conformément aux dispositions de l'article 7.5.

7.5 L'utilisation d'équipement de visioconférence ou conférence téléphonique est permise et les administrateurs utilisant ces technologies seront considérés présents et seront autorisés à voter par vidéo ou téléphone. Après délibérations, les votes peuvent également être émis par écrit ou fax ou télégramme, télex ou téléphone, pourvu que dans ce dernier cas, le vote soit confirmé par écrit.

7.6 Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Les décisions du conseil d'administration seront documentées dans des procès-verbaux, à signer par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidait à cette réunion) ou par tout membre du conseil d'administration de la Société.

7.7 Des résolutions écrites signées par tous les membres du conseil d'administration produiront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration.

7.8 Dans le cas où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la Société dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, cet administrateur devra en informer le conseil d'administration et ne pas prendre part aux délibérations ni aux votes sur cette opération, et ce conflit d'intérêt devra être rapporté par le conseil d'administration lors de la prochaine réunion de l'assemblée générale des actionnaires, avant tout vote sur d'autres résolutions. Ce qui précède ne s'applique pas aux opérations conclues dans des conditions normales de marché, ni aux opérations courantes réalisées dans le cours normal de l'activité de la Société.

7.9 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux et résolutions qui pourraient être produits en justice ou autres seront signés par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidait à cette réunion), tout membre du conseil d'administration de la Société.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Le conseil d'administration pourra déléguer, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à une ou plusieurs personnes qui ne sont pas nécessairement administrateurs.

L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra sous-déléguer sa compétence pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration déterminera les responsabilités et la rémunération éventuelle du mandataire, la durée de la période de représentation ainsi que toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra aussi conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute(s) personne(s) administrateurs ou non, nommer et révoquer des mandataires et employés et déterminer leurs émoluments.

Art. 9. Représentation et pouvoir de signature. La Société est engagée par la signature de son administrateur unique et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de tout membre du conseil d'administration ou par la signature unique ou conjointe de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par l'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs par le conseil d'administration.

Si une ou plusieurs personnes a/ont été déléguée(s) la gestion journalière et les affaires courantes de la Société, la Société sera engagée dans les limites de la gestion journalière par la signature unique de cette ou ces personnes.

Art. 10. Assemblées des actionnaires.

10.1 Aussi longtemps que les actions sont détenues par un seul actionnaire, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend toutes ses décisions par écrit.

10.2 En cas de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée des actionnaires de la Société, valablement constituée, représentera l'ensemble des actionnaires de la Société.

10.3 Toute assemblée générale devra être convoquée selon les règles prévues par la Loi. L'assemblée est convoquée par requête des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société et ce dans le mois suivant l'introduction de la requête. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent requérir l'adjonction d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par voie de courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée générale.

10.4 Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir renoncé aux formalités s'attachant à la convocation, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

10.5 Chaque actionnaire peut participer aux décisions collectives indépendamment du nombre d'actions qu'il détient. Chaque action donne droit à une voix sauf dispositions contraires prévues par les présents Statuts ou par la Loi.

10.6 Chaque actionnaire peut voter par correspondance au moyen de formulaires de vote envoyés par voie postale ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse spécifiée dans l'avis de convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que des formulaires de vote fournis par la Société, lesquels indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de la tenue de l'assemblée générale, l'ordre du jour ainsi que pour chaque point inscrit à l'ordre du jour, la possibilité de voter en faveur, contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote dans lesquels ne seraient mentionnés ni le sens du vote ni l'abstention seront considérés comme nuls. La Société ne tiendra compte que des formulaires de vote reçus un (1) jour précédant l'assemblée générale y relative. Les formulaires de vote reçus postérieurement à cette date ne seront pas pris en considération pour la détermination du quorum et majorité.

10.7 Les actionnaires peuvent participer à l'assemblée générale par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification, et sont réputés présents pour la détermination du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée générale dont les délibérations sont retransmises de manière continue.

10.8 Chaque actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant par écrit (ou par fax ou email ou d'autres moyens similaires) une autre personne, actionnaire ou non, comme mandataire.

10.9 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée générale.

10.10 L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

10.11 Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple de voix exprimées.

L'assemblée générale convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne peut délibérer valablement que si la moitié du capital est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications aux Statuts proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée générale peut être convoquée suivant les règles prévues par la Loi. Cet avis de convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats recueillis lors de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée générale pourra délibérer valablement indépendamment de la proportion du capital représentée. Tant à la première qu'à la seconde assemblée générale, les résolutions, en vue de leur adoption, devront être prises par deux-tiers des voix exprimées.

Lorsqu'il y a plus d'une catégorie d'actions et que les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont de nature à modifier leurs droits respectifs, les décisions doivent, pour être adoptées, remplir les conditions de quorum et de majorité ci-avant décrites pour chacune des catégories.

La nationalité de la Société ne peut être modifiée et les engagements des actionnaires augmentés que par l'accord unanime de tous les actionnaires.

Art. 11. Assemblée générale annuelle.

11.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation le premier lundi du mois de juin à 11h00.

11.2 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle des actionnaires pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 12. Audit. En conformité avec la Loi, les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Indépendamment de ce qui précède, la Société sera contrôlée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) dans les cas prévus par la loi ou lorsque la loi permet à la Société d'opter pour, et que cette dernière choisit d'opter pour la nomination d'un réviseur d'entreprise agréé en lieu et place d'un commissaire aux comptes.

Art. 13. Exercice social - Distributions.

13.1 Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, à titre transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014 (toutes les dates étant comprises comme incluses).

13.2 Réserve légale

Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société devra être alloué à une réserve statutaire jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

13.3 Distributions

13.3.1 Sauf dispositions contraires des présents Statuts, chaque action donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions émises.

13.3.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine la manière dont le solde des bénéfices nets annuels sera alloué et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires.

13.3.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration, sous réserves des dispositions prévues par la Loi.

Art. 14. Dissolution et liquidation.

14.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension de droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'actionnaire unique ou de l'un des actionnaires.

14.2 Sauf dans le cas d'une dissolution sur décision judiciaire, la dissolution de la Société ne pourra être décidée qu'en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

14.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi et de la Loi SPF.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant ainsi été établis, l'actionnaire fondateur, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire l'entièreté du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit (USD)	% des actions du capital
Mr. Niels Oscar Troost, prénommé	45.000	45.000,-	100 %
TOTAL	45.000	45.000,-	100 %

Toutes les quarante-cinq mille (45.000) actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que le montant de quarante-cinq mille Dollars Américains (USD 45.000,-) est à présent à la disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant de sorte que ladite somme est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Déclaration.

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Résolutions de l'actionnaire

L'actionnaire fondateur, représenté comme mentionné ci-dessus prend les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité d'administrateur pour une période prenant fin à l'issue de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2019:

Mr. Cédric Raths, né le 9 avril 1974 à Bastogne, Belgique, résidant professionnellement au 22, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée en qualité de commissaire aux comptes pour une période prenant fin à l'issue de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2015:

Fideuro S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 283 Route d'Arlon, 8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151304.

3. Le siège social de la Société est établi au 22, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société à raison des présentes sont évalués à environ EUR 2.500.-.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais, déclare par la présente qu'à la demande du/des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s) et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ANDRÉ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2014. Relation: LAC/2014/556. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010704/604.

(140012584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

CBB JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 183.635.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of October.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) CROSSLANE CAPITAL, R.C.B Number B 178.386, with registered office in L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider,

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", professionally residing in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 16, 2013

2) BBFD Investment S.à r.l., R.C.B Number B 117.936, with registered office in L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare,

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", professionally residing in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 16, 2013

Said proxies after having been initialled "ne varietur" by the proxyholders and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing persons, represented as said before, has required the officiating notary to enact the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which he deems to incorporate, as follows:

I. Name - Registered Office - Object - Duration

1.1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "CBB JV S.à r.l." (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

1.2. Registered Office.

1.2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg- City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

1.2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or acts of god events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

1.3. Object.

1.3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever.. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

1.3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

1.3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

1.3.4 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, refurbish, construct, develop, divide, operate, maintain and manage any real estate as well as related assets.

1.3.5 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or related assets, which directly or indirectly favour or relate to its object.

1.4. Duration.

1.4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

1.4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

2.1. Capital.

2.1.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

2.1.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Shares.

2.2.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

2.2.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

2.2.3 Subject to the provisions of the present article, shares are freely transferable. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholder(s) representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

2.2.4 Any shareholder who proposes a transfer of shares ("Offeror") to a third party ("Third Party") must (i) inform the other shareholder about (x) the identity of the Third Party and (y) the nominal value of the subject shares ("Subject Shares"), the price ("Price") and the other terms and conditions of the proposed transfer ("Terms and Conditions"), and (ii) make an offer ("Transfer Offer") in writing to the other shareholder, to transfer the Subject Shares to the other shareholder on the Terms and Conditions in exchange for the lower of (i) the Price and (ii) the Fair Market Value of the Subject Shares minus 5 % of the Fair Market Value of the Subject Shares, such Fair Market Value of the Subject Shares to be determined in accordance with Section Joint Venture Agreement made by the shareholders on 16th October 2013 ("Joint Venture Agreement"). If within ninety (90) days of receipt of the Transfer Offer, the offeree shareholder notifies the Offeror in writing of its intention to accept the Transfer Offer, the shareholder shall consummate the transfer with respect to the entire Subject Shares as soon as practicable and in any event within nine (9) months. For the avoidance of doubt, the offeree shareholder may accept the Transfer Offer only completely but not partially. If the offeree shareholder

does not accept the Transfer Offer within such ninety (90) days period, then the Offeror may, during the succeeding nine (9) months, consummate the Third Party Transfer, however, only in accordance with the Terms and Conditions. If at the expiration of such nine (9) months period the Third Party Transfer is not so consummated, all the obligations to comply with this article 0 shall again be in effect with respect to the Subject Shares.

The board of managers or the sole manager will not register any transfer of shares in the shareholders' register, which has not been effected in compliance with the present paragraph.

2.2.5 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

2.2.6 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

3.1. Board of Managers.

3.1.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

3.1.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

3.1.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers. All Class B managers of JV and InvestCos shall be proposed by LSP and be independent from the Partners and their respective Affiliates;(as defined in the Joint Venture Agreement)

3.2. Powers of the Board of Managers.

3.2.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

3.2.2 Subject to article 3.2.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

3.2.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by all Class A managers acting jointly with any Class B manager.

3.2.4 The written consent of the shareholder(s) must be obtained prior to the execution of any transactions or measures falling outside the scope of the Company's ordinary course of business.

3.2.5 In particular, the managing directors must obtain the written consent of the shareholders prior to executing, directly or indirectly, any of the transactions and measures listed below:

- (i) Acquiring, pursuing, selling or otherwise disposing of a Suitable Project (as defined in the Joint Venture Agreement);
- (ii) Commencement of new areas of business within and/or beyond the scope of the articles of association, or the abandonment of existing areas of activity;
- (iii) Selling and shutting down of the business operation, or substantial parts of it, or liquidating the Company voluntarily;
- (iv) Establishment or close down of branch offices;
- (v) Establishment, acquisition, or sale of other companies or of participations of the Company in other companies;
- (vi) Acquisition, sale or encumbering of real property or rights equivalent to real property, as well as entering into obligations to execute such legal transactions;
- (vii) Construction work or the acquisition of tangible means of any kind;
- (viii) Concluding, modifying, or cancelling of lease contracts, tenancy agreements, or leasing agreements with a contractual term of more than twelve months or with a monthly obligation in excess of EUR 5,000 net;
- (ix) Concluding, modifying, or cancelling of contracts with a contract volume in excess of EUR 10,000 net;
- (x) Assuming or granting loans or collateral security of any kind;
- (xi) Assuming suretyships and guarantees of any kind;
- (xii) Hiring and dismissing employees;
- (xiii) Granting salary increases and supplementary remuneration; or
- (xiv) Making any kind of pension commitments that impose additional obligations on the Company beyond that of providing benefits pursuant to the statutory social insurance coverage.

In cases of Sections 1.4.2(ii) through 1.4.2(xiv), the written consent of the shareholder meeting shall not be required if the relevant transactions or measures explicitly form part of and are comprised by

(i) a Suitable Project approved by the shareholders pursuant to Section of the Joint Venture Agreement as long as the Suitable Project's budget as foreseen in the shareholders' approval is not exceeded by more than EUR 50,000 gros, or

(ii) an Approved JV Business Plan (as defined in the Joint Venture Agreement) as long as the costs and expenses of the relevant transactions and measures stay within the Approved JV Business Plan, or

(iii) a Divestiture (as defined in the Joint Venture Agreement) approved by the shareholders pursuant to Section of the Joint Venture Agreement.

3.3. Procedure.

3.3.1 The board of managers shall meet monthly and additionally as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

3.3.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

3.3.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

3.3.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

3.3.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) has/have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers: one Class A manager, in case of only Class A manager being appointed, and all Class A managers, in case of several Class A managers being appointed, and at least one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) vote in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

3.3.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting. The so signed minutes shall be distributed to the board of managers and the shareholders within 5 days after the meeting.

3.3.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

3.3.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, PDF or facsimile.

3.4. Representation.

3.4.1 Subject to article 0 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 0 and 0 of these Articles.

3.4.2 If the shareholder(s) has/have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A manager, in case of only one Class A manager being appointed, and all Class A managers, in case of several Class A managers being appointed, with any Class B manager.

3.5 Liability of the Managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of Shareholders

4.1. Powers and Voting rights.

4.1.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

4.1.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

4.1.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

4.2. Form - Quorum - Majority.

4.2.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

4.2.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

4.2.3 Unless otherwise provided for in the present Articles, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

4.2.4 To become effective the following resolutions require a majority of 90 % of the votes cast:

- (a) mergers, de-mergers, spin-offs, hive-downs, transformation and comparable corporate changes of the Company;
- (b) sale of 75 % or more of the Company's assets (calculated at fair market value);
- (c) amendments to these articles of association;
- (d) measures relating to the increase or reduction of share capital;
- (e) liquidation of the Company;
- (f) election of the auditor for the Annual Financial Statements;
- (g) distribution of dividends to shareholders, including interim dividends and dissolution of reserves;
- (h) redemption of shares other than those referred to in Section of the Joint Venture Agreement;
- (i) approval of the conclusion of profit and loss transfer agreements or domination agreements; or
- (j) adoption of the Annual Financial Statements.

V. Annual Accounts - Allocation of Profits

5.1. Accounting Year.

5.1.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

5.1.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

5.1.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

5.2. Allocation of Profits.

5.2.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5 %) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten percent (10 %) of the Company's nominal share capital.

5.2.2 The general meeting of shareholders has the power to dispose of the surplus in accordance with the following rules:

50 % of the profits of the Company shall be retained and carried forward, unless otherwise foreseen in the Company's business plan as approved by the shareholders, and the remaining profits shall be distributed to the shareholders.

5.2.3 The board of managers or the sole manager may decide to pay interim dividends within the aforesaid limitations on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General Provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional Dispositions

- (i) The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on December 31st, 2013.
- (ii) The first annual general meeting will be held in the year 2014.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed all the corporate units and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

	Number of shares	Nominal value per share	Subscription amount
BBFD Investment S.à r.l.	6,250	EUR 1	EUR 6,250
Crosslane Capital S.à r.l.	6,250	EUR 1	EUR 6,250
TOTAL	12,500	EUR 1	EUR 12,500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the Shareholders

The shareholders, represented as here above stated and who represent the entire corporate capital, have taken immediately the following resolutions:

(i) The shareholders resolved to set the number of managers at 4 and further resolved

(a) to appoint the following persons as A managers for an unlimited period:

- Didier Grespier, born on 1st April 1952 at Grez-sur-Loing (France), residing at La Foresterie, F-87220 Boisseuil (France)

- Andrew Jamieson, born on 7th February 1973 at Truro (Royaume Uni), professionally residing at 12 Witley Drive, Ashton upon Mersey, Sale, Cheshire M33 5NQ (UK)

(b) to appoint the following person as B manager for an unlimited period:

- Christian Bühlmann, born on 1st May 1971 at Etterbeek (Belgique), professionally residing at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

- Lionel Coupé, born on 21st August 1973 at Valenciennes (France), professionally residing at 291 Route d'Arlon L-1150 Luxembourg

(ii) The registered office shall be at 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the said proxy holder signed together with this original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille treize, le onze novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) CROSSLANE CAPITAL, R.C.B Numéro B 178.386, avec siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 16 octobre 2013.

2) BBFD Investment S.à r.l., R.C.B Numéro B 117.936, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

1.1. Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «CBB JV S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présente statuts (ci-après les «Statuts»).

1.2. Siège social.

1.2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les frontières de la commune par décision du gérant unique ou, suivant le cas, du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

1.2.2 La Société peut ouvrir des agences, des succursales ou d'autres bureaux sur le territoire du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou, suivant le cas, du conseil de gérance de la Société. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, ou cas de force majeure, se sont produits ou sont imminents et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

1.3. Objet social.

1.3.1 La Société a pour objet l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans des sociétés ou entreprises de quelque nature et de quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat, échange ou par tout autre moyen, toute action, titre de participation, obligation avec ou sans nantissement, certificat de dépôt et autre titre de créance et, plus généralement, tout titre ou instrument financier émis par une entité publique ou privée, quelle qu'elle soit. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une «société de participations financières» conformément aux dispositions applicables.

1.3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations avec ou sans nantissement, ainsi que de titres de créance et/ou de participation de quelque nature que ce soit. La Société peut prêter des fonds y compris, sans limitation, le produit de quelconques emprunts et/ou émissions de titres de créance ou de participation, à ses filiales, sociétés apparentées et/ou à toute autre personne physique ou morale, associé ou non de la Société, dans la mesure autorisée par le droit luxembourgeois. La Société peut également donner des garanties et engager, transférer, grever ou autrement créer et constituer une sûreté sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toute autre personne physique ou morale, associée ou non de la Société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre personne physique ou morale, associée ou non de la Société.

1.3.3 De manière générale, la Société peut utiliser des techniques et des instruments permettant de gérer efficacement ses investissements, y compris des techniques et instruments visant à protéger la Société contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'autres risques.

1.3.4 La Société peut acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, rénover, construire, développer, diviser, exploiter, entretenir et gérer tout bien immobilier ainsi que les actifs associés.

1.3.5 La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions sur un bien immobilier ou des actifs associés, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

1.4. Durée.

1.4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

1.4.2 La Société ne sera pas dissoute en cas de décès, de suspension des droits civiques, d'incapacité, d'insolvabilité, de faillite ou de tout autre événement similaire touchant un ou plusieurs associé(s).

II. Capital social - Parts sociales

2.1. Capital social.

2.1.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12 500 euros), représenté par douze mille cinq cents (12 500) parts sociales nominatives d'une valeur nominale d'un euro (1 euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

2.1.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Parts sociales.

2.2.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société, proportionnelle au nombre des parts existantes.

2.2.2 Envers la Société, les parts de la Société sont indivisibles étant donné qu'un seul détenteur est accepté par part sociale. Les codétenteurs de parts sociales doivent désigner une seule personne comme leur représentant envers la Société.

2.2.3 Sous réserve des stipulations du présent article, les parts sociales sont librement cessibles. Si la Société compte plus d'un associé, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts ne sera opposable à la Société ou à des tiers qu'une fois qu'elle aura été notifiée à, ou acceptée par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Pour toutes les autres questions, il est renvoyé aux articles 189 et 190 de la Loi.

2.2.4 Tout associé qui propose une cession de parts («Offrant») à un tiers («Tiers») doit (i) communiquer à l'autre associé (x) l'identité du Tiers et (y) la valeur nominale des parts sociales concernées («Parts sociales concernées»), le prix («Prix») et les autres modalités de la cession proposée («Conditions Générales») et (ii) faire une offre écrite («Offre de Cession») à l'autre associé pour la Cession des Parts sociales concernées à l'autre associé, sur la base des Conditions Générales, en échange du paiement du plus faible des deux montants suivants: (i) le Prix ou, (ii) la Juste valeur de marché des Parts sociales concernées moins 5 % de la Juste valeur de marché des Parts sociales concernées, cette Juste valeur de marché des Parts sociales concernées devant être calculée conformément à l'article 12.5 du contrat de coentreprise signé par les associés le 16 Octobre 2013 («Contrat de coentreprise»). Si, dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la réception de l'Offre de Cession, l'associé récipiendaire de l'Offre notifie par écrit à l'Offrant son intention d'accepter l'Offre de Cession, alors l'associé devra procéder à la Cession de l'ensemble des Parts sociales concernées dès que possible et, en tout état de cause, dans un délai maximum de neuf (9) mois. Afin d'écartier toute ambiguïté, il est précisé que l'associé récipiendaire de l'Offre peut accepter l'Offre de Cession dans son intégralité uniquement et non en partie. Si l'associé récipiendaire de l'Offre n'accepte pas l'Offre de Cession dans ce délai de quatre-vingt-dix (90) jours, alors l'Offrant pourra, au cours des neuf (9) mois suivants, procéder à la Cession au profit du Tiers, sous réserve de l'application des Conditions Générales. Si, à la fin de cette période de neuf (9) mois, la Cession au profit du Tiers n'a toujours pas été effectuée, alors toutes les obligations de conformité au présent article 2.2.4 seront de nouveau valables pour les Parts sociales concernées.

Toute cession de parts sociales qui n'aura pas été effectuée en conformité avec le présent paragraphe ne pourra pas être enregistrée dans le registre des associés par le conseil de gestion ou gérant.

2.2.5 Un registre des associés sera conservé au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et pourra être consulté par chaque associé qui en fera la demande.

2.2.6 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites imposées par la Loi.

III. Administration - Représentation

3.1. Conseil de gérance.

3.1.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) ne seront(sera) pas nécessairement des associés.

3.1.2 Ils peuvent à tout moment être révoqués ad nutum (sans motif).

3.1.3 Le ou les associé(s) peu(ven)t choisir de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B. Tous les gérants de classe B de la Société et des Sociétés d'investissement seront proposés par le PSL et seront indépendants des Associés et de leurs Filiales respectives; (tel que défini dans le Contrat de Coentreprise).

3.2. Pouvoirs du conseil de gérance.

3.2.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou, si la Société est administrée par plusieurs gérants, de celle du conseil de gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

3.2.2 Sous réserve de l'article 3.2.3, des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par tout gérant de la Société à une ou plusieurs personne(s), associées ou non, pour des tâches spécifiques.

3.2.3 Si le ou les associé(s) ont nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, associées ou non, pour des tâches spécifiques, uniquement par l'ensemble des gérants de classe A agissant solidairement avec tout gérant de classe B.

3.2.4 L'accord écrit de l'associé ou des associés doit être obtenu avant de réaliser une quelconque transaction ou de prendre une quelconque mesure qui ne relève pas de l'activité normale de la Société.

3.2.5 En particulier, les gérants doivent obtenir l'accord écrit des associés avant de réaliser ou de prendre, directement ou indirectement, l'une quelconque des transactions et mesures énumérées ci-après:

- (i) L'acquisition, l'exploitation, la vente ou la cession d'un Projet (tel que défini dans le Contrat de coentreprise);
- (ii) L'engagement dans de nouveaux secteurs d'activité couverts ou non par les statuts, ou l'abandon de secteurs d'activité existants;
- (iii) La vente et l'arrêt des activités commerciales, ou de parties importantes de celles-ci, ou la liquidation volontaire de la Société;
- (iv) L'ouverture ou la fermeture de succursales;
- (v) La création, l'achat ou la vente d'autres sociétés ou de participations de la Société dans d'autres sociétés;
- (vi) L'acquisition, la vente ou le gravement de patrimoine immobilier ou de droits équivalents à du patrimoine immobilier, ainsi que contracter des obligations de signer ces actes juridiques;
- (vii) Des travaux de construction ou l'acquisition de moyens matériels de quelque nature que ce soit;
- (viii) La conclusion, la modification ou l'annulation de contrats de location dont la durée contractuelle est supérieure à douze mois, ou dont la mensualité contractuelle est supérieure à 5 000 euros nets;
- (ix) La conclusion, la modification ou l'annulation de contrats dont le volume total est supérieur à 10 000 euros nets;
- (x) La souscription ou l'octroi de prêts ou de sûretés accessoires de quelque nature que ce soit;
- (xi) Le cautionnement de quelque nature que soit;
- (xii) Le recrutement et le licenciement d'employés;
- (xiii) L'octroi d'augmentations de salaires et de compléments de salaire; ou
- (xiv) La prise d'engagements en matière de retraite, qui imposent à la Société des obligations allant au-delà du versement des pensions de retraite du régime d'assurance vieillesse.

Dans les cas 3.2.5(ii) à 3.2.5(xiv) ci-dessus, l'accord écrit de l'assemblée des associés n'est pas nécessaire si les transactions ou mesures concernées font explicitement partie d'un

- i. Projet convenable conformément à l'article 3.3.3 du Contrat de coentreprise, à condition que le budget du Projet prévu dans l'accord des associés soit au maximum de 50 000 euros bruts, ou
- ii. d'un Plan d'affaires JV approuvé (tel que défini dans le Contrat de coentreprise), à condition que les frais associés aux transactions et mesures concernées ne dépassent pas les limites du Plan d'affaires JV approuvé, ou
- iii. d'un Désinvestissement (tel que défini dans le Contrat de coentreprise) approuvé par les associés conformément à l'article 3.3.8 du Contrat de coentreprise.

3.3. Procédure.

3.3.1 Le conseil de gérance se réunit une fois par mois et à chaque fois que les intérêts de la Société le demandent, ou sur convocation de l'un quelconque des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

3.3.2 Pour chaque réunion du conseil de gérance, une notification écrite est adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue de la réunion, sauf situation d'urgence, auquel cas la nature des circonstances doit être précisée dans l'avis de convocation à la réunion du conseil de gérance.

3.3.3 Il peut être renoncé au préavis par accord écrit - remis en main propre ou signifié par télégramme, télex, fax ou courriel - de chaque gérant de la Société, ou si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et connaître l'intégralité de l'ordre du jour de la réunion.

3.3.4 Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

3.3.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Si le ou les associé(s) ont nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, les résolutions adoptées par une majorité des voix des gérants présents ou représentés ne seront valables qu'à la condition qu'un gérant de classe A - si un seul gérant de classe A a été nommé -, tous les gérants de classe A - si plusieurs gérants de classe A ont été nommés -, et au moins un gérant de classe B (dans chaque cas, en personne ou par procuration) votent en faveur de la résolution. Le président n'aura pas droit à une deuxième voix ou à une voix prépondérante.

3.3.6 Les résolutions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans le procès-verbal signé par tous les gérants présents à la réunion. Le procès-verbal signé sera distribué au conseil de gérance et aux associés dans les cinq jours suivant la réunion.

3.3.7 Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les participants à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à cette réunion.

3.3.8 En cas d'urgence, des résolutions circulaires signées par tous les gérants auront la même validité et la même force obligatoire que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires de la même résolution, et peuvent être attestées par une lettre, un document PDF ou un fax.

3.4. Représentation.

3.4.1 Sous réserve de l'article 3.4.2, la Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature de tout gérant de la Société ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué conformément aux articles 3.2.2 et 3.2.3 des présents Statuts.

3.4.2 Si le ou les associé(s) ont nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un gérant de classe A - si un seul gérant de classe A a été nommé - ou de tous les gérants de classe A - si plusieurs gérants de classe A ont été nommés - et de tout gérant de classe B.

3.5. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, du fait de leur mandat, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux présents Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

IV. Assemblées générales des associés

4.1.1. Pouvoirs et droits de vote.

4.1.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

4.1.2 Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal à celui des parts sociales qu'il possède.

4.1.3 Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées générales des associés par toute personne physique ou morale qu'il aura désignée comme son mandataire dans une procuration écrite envoyée par courrier, télégramme, télex, fax ou courriel.

4.2. Forme - Quorum - Majorité.

4.2.1 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés peuvent être prises par voie de résolution circulaire dont le texte sera envoyé par écrit à tous les associés, sous sa forme originale, ou par télégramme, télex, fax ou courriel. Les associés votent en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires de la même résolution, et peuvent être attestées par une lettre, un document PDF ou un fax.

4.2.2 Les décisions collectives ne sont valables que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

4.2.3 Sauf stipulation contraire des présents Statuts, les résolutions portant sur l'amendement des Statuts ou la dissolution et la liquidation de la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au minimum les trois quarts du capital social de la Société.

4.2.4 Pour prendre effet, les résolutions suivantes doivent être adoptées à une majorité de 90 % des voix exprimées:

- (a) fusions, scissions, essaimage, cession partielle, transformation et restructurations similaires de la Société;
- (b) vente de 75 % ou plus des actifs de la Société (calculés à leur juste valeur de marché);
- (c) modifications apportées aux présents Statuts;
- (d) mesures de l'augmentation ou de la réduction du capital social;
- (e) liquidation de la Société;
- (f) nomination du commissaire aux comptes pour les États financiers annuels;
- (g) distribution des dividendes aux associés, y compris les dividendes intermédiaires et la dissolution des réserves;
- (h) rachat de parts autre que les rachats prévus à l'article 13 du Contrat de coentreprise;
- (i) approbation de la conclusion d'accords de transfert de pertes et profits ou d'accords de domination; ou
- (j) adoption des États financiers annuels.

V. Comptes annuels - Répartition des bénéfices

5.1. Exercice comptable.

5.1.1 L'exercice comptable de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

5.1.2 Au trente-et-un décembre de chaque année, les comptes sont arrêtés et le gérant unique ou, suivant le cas, le conseil de gérance, dresse le bilan et le compte de résultat de la Société, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur de l'actif et du passif de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants, du ou des commissaires aux comptes (le cas échéant) et des associés envers la Société.

5.1.3 Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

5.2. Répartition des bénéfices.

5.2.1 Les bénéfices bruts de la Société figurant dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de l'exercice. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

5.2.2 L'assemblée générale des associés a le pouvoir de décider de l'affectation de l'excédent en observant les règles suivantes:

50 % des bénéfices de la Société sont conservés et reportés, sauf si le plan d'affaires de la Société approuvé par les associés en dispose autrement, et les bénéfices restants sont distribués aux associés.

5.2.3 Le conseil de gérance ou le gérant unique peut décider de verser des dividendes intérimaires dans les limites susmentionnées, sur la base des états de comptes préparés par les gérants montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice fiscal, assorti des bénéfices reportés et des réserves distribuables, y compris la prime d'émission, et déduction faite du montant des pertes reportées ou, si la distribution est à effectuer pendant le premier exercice fiscal de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans chaque cas, déduction faite du montant des sommes à affecter à la réserve prévue par la loi ou par les présents Statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), qui ne doivent(doit) pas nécessairement être associé(s), nommé(s) par le biais d'une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf si la résolution de l'associé ou des associés ou la loi en dispose autrement, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique ou aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Clause générale

Pour tous les points non traités par les présents Statuts, il est renvoyé aux dispositions de la Loi.

Stipulations transitoires

(iii) Le premier exercice comptable commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2013.

(iv) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis par les parties comparantes, ces parties ont souscrit toutes les parts sociales et ont payé en espèces les montants indiqués ci-dessous:

	Nombre de parts sociales	Valeur nominale	Montant de la souscription
BBFD Investment S.à r.l.	6 250	1 EUR	6 250 EUR
CROSSLANE Capital S.À.R.L.	6 250	1 EUR	6 250 EUR
TOTAL	12 500	1 EUR	12 500 EUR

Les justificatifs de ces paiements ont été remis au notaire soussigné qui déclare que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions des associés

Les associés, représentés selon les modalités prévues dans les présents Statuts et qui représentent l'intégralité du capital social, ont pris immédiatement les résolutions suivantes:

(i) Les associés décident de fixer le nombre de gérants à 4 et également

(c) de nommer comme gérants de classe A pour une durée illimitée:

Monsieur Didier GRESPIER, né le 1^{er} avril 1952 à Grez-sur-Loing (France), résidant à La Foresterie, F-87220 Boisseuil (France),

Monsieur Andrew Michael JAMIESON, né le 7 février 1973 à Truro (Royaume Uni), résidant professionnellement au 12 Witley Drive, Ashton upon Mersey, Sale, Cheshire M33 5NQ (IK),

(b) de nommer comme gérant de classe B pour une durée illimitée:

Monsieur Christian BÜHLMANN, né le 1^{er} mai 1971 à Etterbeek (Belgique), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg,

Monsieur Lionel COUPE, né le 21 août 1973 à Valenciennes, (France), résidant professionnellement au 291 Route d'Arlon L-1150 Luxembourg.

(ii) Le siège social est établi au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date en en-tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé par devant nous, notaire, le présent acte original.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2013. LAC/2013/52069. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011551/602.

(140013388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Tecolu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 167.742.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the tenth of January.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains,

THERE APPEARED:

Mrs Chloé Lacaes, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel,

acting as a proxyholder of the sole shareholder, Rainbow Sky International Limited, a company duly incorporated under the laws of Honk Kong, with registered office at 19-27, Wyndham Street, Wilson House, Room 1605, Central Honk Kong, and with registration number 1693802,

by virtue of a proxy under private seal given on 31 December 2013.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following:

1° "Tecolu S.à r.l.", a société à responsabilité limitée", having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 167.742, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated 5 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1135 of 4 May 2012 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended by a notarial deed dated 22 February 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1109 of 10 May 2013.

2° The share capital of the Company is fixed at fifty thousand euro (EUR 50,000) represented by fifty thousand (50,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each;

3° Rainbow Sky International Limited, prenamed, acting in its capacity as sole shareholder, hereby resolves to dissolve the Company with effect from 31 December 2013 and to put the Company into liquidation. It assumes the function of liquidator of the Company;

4° In such capacity, Rainbow Sky International Limited declares that the activity of the Company has ceased, that the Company has no more liabilities, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

5° All assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the sole shareholder as of 31 December 2013. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the sole shareholder in the Company;

6° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the sole shareholder;

7° The liquidator and sole shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;

8° The accounts of the Company with respect to all past financial years are approved at the date of the present meeting and the liquidator and sole shareholder takes note of the liquidation accounts of the Company and hereby approves such accounts;

9° Discharge is granted to the managers of the Company and to the statutory auditor for the execution of their mandates;

10° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg-Findel, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix janvier.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

A COMPARU:

Madame Chloé Lacaes, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'actionnaire unique, Rainbow Sky International Limited, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19-27, Wyndham Street, Wilson House, Room 1605, Central Honk Kong, enregistrée sous le numéro B 1581639,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 décembre 2013.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° "Tecolu S.à r.l.", une société anonyme ayant son siège social 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.742, constituée suivant acte notarié en date du 5 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1135 du 4 mai 2012 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte notarié en date du 22 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1109 du 10 mai 2013.

2° Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

3° Par la présente, Rainbow Sky International Limited, préqualifiée, agissant en sa qualité d'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet au 31 décembre 2013 et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur de la Société;

4° En cette qualité, Rainbow Sky International Limited déclare que l'activité de la Société a cessé, que la Société n'a plus de passif, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'actionnaire unique à la date du 31 décembre 2013. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'actionnaire unique dans la Société;

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'actionnaire unique;

7° Le liquidateur et actionnaire unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

8° Les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés sont approuvés à la date de la présente assemblée et le liquidateur et actionnaire unique prend note des comptes de liquidation de la Société et par la présente approuve ces comptes;

9° Décharge pleine et entière est accordée aux gérants ainsi qu'au commissaire pour l'exécution de leurs mandats;

10° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Lacaes, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 14 janvier 2014. REM/2014/172. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011299/103.

(140012573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Cogemo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5576 Remich, 40, chemin des Vignes.

R.C.S. Luxembourg B 56.196.

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "COGEMO S.A.", établie et ayant son siège à L-2121 Luxembourg - Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, constituée suivant acte du notaire André-Jean-Joseph SCHWACHT-GEN de Luxembourg, en date du 22 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 603 du 21 novembre 1996, modifiée pour la dernière fois suivant acte du notaire Tom METZLER de Luxembourg-Bonnevoie en date du 23 septembre 2004, publié au dit Mémorial C, Numéro 1236 du 2 décembre 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 56.196,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie BECKER, employée privée, demeurant à Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Gianni GIANFRANCESCHI, administrateur de sociétés, demeurant à L-5576 Remich, 40, Chemin des Vignes,

L'assemblée choisit comme scrutateur Gianni GIANFRANCESCHI, administrateur de sociétés, demeurant à L-5576 Remich, 40, Chemin des Vignes.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

ordre du jour:

1. Transfert du siège social et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la Société;

2. Fixation de l'adresse de la Société.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Remich et par conséquent de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune de Remich."

Deuxième résolution

L'Assemblée fixe l'adresse à L-5576 Remich, 40, chemin des Vignes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BECKER, GIANFRANCESCHI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 59906. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011559/53.

(140013161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

B.o.A. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.711.

—
Extrait des décisions des actionnaires prises en date du 20 janvier 2014

En date du 20 janvier 2014, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. transférer le siège social de la Société de 3, rue de la Chapelle 1325 Luxembourg au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg;

2. d'accepter les démissions de Madame Maggy Kohl-Birget, Monsieur Charles Duro et Madame Marianne Goebel de leur mandat d'administrateurs de la Société, avec effet au 10 Décembre 2013.

3. de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet au 20 janvier 2014, et pour une durée limitée de 6 ans:

- Monsieur Massimo Raschella, employé privé, né le 16 avril 1978 à Differdange (Luxembourg), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

- Monsieur Yannick Monardo, employé privé, né le 8 Janvier 1984 à Saint-Avold (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

- Madame Santa Jugessur, née le 5 août 1963 à l'Île Maurice, résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

4. d'accepter la démission de Fiduciaire Grand-Ducale S.A. de son mandat de commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 10 Décembre 2013.

5. de nommer Veridice S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154843, en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 20 janvier 2014, et pour une durée limitée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

B.o.A. PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2014014488/30.

(140016954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

EnVivo (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.140.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 4 septembre 2013 sous la référence L130152818.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour En Vivo (Luxembourg) III S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014015531/15.

(140018299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.